



Compte rendu de la CAPL N°2 Mouvement local de mutation des contrôleurs au 1er mars 2015

La Commission Administrative Paritaire Locale n°2 du mouvement local de mutation des contrôleurs s'est tenue ce jeudi 18 décembre 2014 à 11h20 dans les locaux de la Direction Départementale des Finances Publiques d'ARRAS, immeuble FOCH, sous la présidence de Madame Andrée AMMIRATI directrice du pôle Pilotage et Ressources.

Le secrétariat était assuré par Céline VANDEN-BROECK pour la parité administrative et par René QUIDE (CGT) pour la parité syndicale.

La CGT était représentée par Roger BASTIEN titulaire élu et René QUIDE expert.

Le quorum étant atteint, CFTC et FO ont lu leur déclaration liminaire, Solidaires et la CGT ont présenté la même que lors de la réunion précédente.(voir la déclaration liminaire de la CGT)

**A l'ordre du jour, 27 demandes de mutations et affectations évoquées.
Le mouvement porte sur 11 arrivées réelles et 3 départs.**

L'administration propose :

Pour **1 contrôleur arrivé dans le département**, une affectation à la disposition du Directeur (ALD) sans résidence.

Pour deux contrôleurs une affectation EDRA 62..

Sur les sites :

- **ARRAS:** affectations de 7 contrôleurs (1 au Sip d'Arras est, 4 au SIP d' Arras Ouest, 1 au SIE, 1 au SPF).
- **BETHUNE :** affectation de 5 contrôleurs (2 en SIE, 1 au SPF1, 1 au SPF 2, 1 en IFP)
- **BOULOGNE :** affectation de 3 contrôleurs (1en SIE, 1 en IFP et 1 à Boulogne municipale)
- **BRUAY :** 1contrôleur à Bruay-municipale.
- **CALAIS :** 1 contrôleur à Calais CH.
- **LILLERS :** affectation de 3 contrôleurs (2 au SIP-E et 1 à Isbergues)
- **MONTREUIL :** affectation de 4 contrôleurs (1 au SIE, 1 AU SIP, 1 en IFP et 1 à Montreuil municipale).

Nous constatons à la lecture des documents que si des mutations complémentaires ont bien été prononcées, notre département va rester déficitaire. Tous les sites sont touchés, certains plus lourdement :

- **ARRAS : -5.**
- **CALAIS : -4**
- **LENS : -5.**
- **HENIN-BEAUMONT : -1, Hénin-municipale : -2, Carvin : -2**
- **MONTREUIL : -4.**
- **SAINT-OMER :-3**
- **SAINT-POL : -1 .**
-

Nous ne pouvons pas être satisfait de ce mouvement , nous sommes bien loin de notre revendication : « que toutes vacances soient pourvues dès lors que le poste est demandé par un agent » , aussi nous votons contre ce projet de mutation au 1er mars 2015.

L'administration nous propose la liste des renforts B au 1er mars 2015.

La collègue ALD sans résidence est nommée à Aire sur la Lys.

La Direction propose un détachement d'Avion vers Lens Municipale dont le sous effectif est préoccupant.

Pour que nous soyons d'accord avec l'administration la condition indispensable à cette décision, c'est que l'agent en question soit volontaire, il n'en est rien.

Aussi la CGT ne peut accepter ce détachement, de plus la CGT ne pouvait être d'accord avec FO qui envisageait la possibilité pour l'agent concerné de garder les horaires du poste d'Avion, difficile à faire accepter de telles conditions aux agents de Lens Municipale. ??? Au final, la Direction est restée sur ses positions : un contrôleur est détaché d'Avion vers Lens Municipale.

L'ensemble des dossiers ayant été vus, la réunion s'est terminée à 12h30.

Les représentants de la CGT Finances Publiques 62

Roger BASTIEN
titulaire

René QUIDE
Expert